

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Canons et déri : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

Hous du déri : — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent à chaque demande de changement d'adresse.

Canons : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée. Paris : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à Cahors		Départs de Cahors		Arrivées à Cahors		Départs de Cahors	
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin	5 h. 10 ^m matin	6 h. 53 ^m matin	10 h. 42 ^m matin	10 h. 28 ^m matin	10 h. 45 ^m matin	4 h. 27 ^m soir	12 h. 45 ^m matin
5 » 7 » soir	5 » 20 » soir	2 » 55 » soir	3 » 56 » soir	4 » 22 » soir	5 » 51 » soir	10 h. 19 — 11 h. 17 soir	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		4 » 39 » »

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 5 Décembre.

Nous sommes en pleine crise ministérielle. Battu à la Chambre des députés et au Sénat, le cabinet a donné sa démission. Sa défaite au Sénat n'a eu qu'une importance médiocre, attendu que la question de confiance n'était pas posée; mais l'ensemble des faits parlementaires depuis quelques jours constituait un faisceau devant lequel il était impossible de résister.

Que sortira-t-il de là ? On ne le verra plus loin, au compte-rendu des Chambres, M. de Marcère a obtenu, après la démission des ministres, une majorité considérable à la Chambre des députés, en retirant le projet de loi sur les honneurs funèbres, et en se ralliant à un ordre du jour de la gauche. Mais, dans cette circonstance, M. de Marcère n'avait pas pris l'avis de ses collègues, et c'est en son nom personnel qu'il paraît avoir agi, pour obvier sans doute à la gravité de la situation.

Le Journal des Débats, qui était le principal organe du ministère, s'exprime ainsi :

Après le vote que le Sénat a émis, il était facile de prévoir que la situation parlementaire du cabinet était plus que compromise, qu'elle était perdue, et l'on ne sera pas surpris d'apprendre que M. le président du conseil a remis ce matin sa démission au Maréchal-Président de la République. La démission de M. Dufaure entraîne naturellement celle du ministère tout entier, et bien qu'elle ne soit pas encore acceptée, tout nous fait croire qu'elle ne saurait être retirée. La bonne volonté d'une Chambre des députés sans expérience et sans discipline n'avait pas suffi, nous l'avons vu, à fortifier le cabinet; mais celui-ci ne pouvait croquer du rouge dans la Chambre haute, conservatrice, par destination constitutionnelle, une assiette plus solide. Malheureusement, l'épreuve a détruit ces espérances : le Sénat a repoussé à une majorité relativement considérable le plus inoffensif des projets de loi. En vain M. le garde des sceaux a-t-il démontré que l'on ne pouvait pas frapper de réprobation le projet amendé par M. Bertauld sans frapper d'une réprobation égale la lettre qu'il avait reçue naguère du Maréchal-Président; en vain a-t-il prouvé que l'on ne pouvait pas écarter la loi sans diminuer la confiance de quelques malheureux, non pas dans une amnistie qu'on leur a refusée, mais dans un pardon qu'on leur a promis; en vain a-t-il pressé la Chambre haute de ne pas refuser de prendre sa part de popularité dans un acte de clémence, le Sénat n'a voulu rien entendre. Dès lors le cabinet, déjà ébranlé par des échecs moins graves, a été moralement renversé.

La majorité considérable qui s'est produite aujourd'hui à la Chambre des députés

ne pouvait pas le relever de sa chute. Le gouvernement venait de retirer la loi qu'il avait présentée sur les honneurs funèbres à rendre aux légionnaires. Une interpellation a servi de prétexte à la présentation d'un ordre du jour que M. le ministre de l'intérieur a accepté et qui a été voté. L'accord qui s'est formé à la dernière heure entre M. le ministre de l'intérieur et l'immense majorité des députés a prouvé une fois de plus qu'il n'y avait entre eux aucune incompatibilité d'humeur, et de principes; mais il était trop tard, et le seul résultat de ce vote, c'est que le cabinet n'aura pas été renversé par la Chambre. Hier matin, le ministère vivait encore et il comptait sur le Sénat pour lui donner le surcroît de force et d'autorité dont il avait besoin. Il est difficile, impossible de prévoir de quelle manière la crise se terminera; mais, il est certain que depuis hier, soir elle est ouverte.

Le budget des cultes a fini par être voté avec quelques réductions, bien mesquines pour une nation aussi riche que la France, très-importantes pour les desservants qui ont un besoin réel d'être mieux indemnisés par l'Etat. Nous voulons retirer de ce spectacle attristant une leçon utile. C'est que la majorité opposée aux allocations demandées par le gouvernement, et animée de passions contre l'Eglise, devient une minorité très infime si on tient compte de la presque unanimité du Sénat dans les questions religieuses, et de tout le centre-gauche de la Chambre des députés; même en dehors des bonapartistes et des légitimistes.

Le Journal des Débats traduit ainsi qu'il suit son sentiment, à la fin de la discussion : « M. Dufaure était là, mais sa serviette bouillie, et rêvant du bruit des flots qui ont agité tout ce budget des cultes, et se souvenant sans doute que vers 1830 c'était bien autre chose et que personne n'en est mort. »

La République est le gouvernement légal et en même temps (pour tout observateur impartial) le seul gouvernement possible. Et pourtant comme elle a du mal à se tenir contre certains de ses plus anciens adorateurs! Saturne mangeait ses enfants, mais dans le monde républicain de ce temps-ci, ce sont les enfants qui se sentent en bonne disposition de manger Saturne.

Nous avons la conviction que le pays électoral ne donne pas raison aux fanatiques et aux incorrigibles de la gauche. S'il avait à se prononcer, il approuverait la sage et libérale attitude qui a été tenue par le cabinet démissionnaire.

Quoique rien n'indique une dissolution prématurée de la Chambre des députés, il ne faut pas perdre de vue que le Sénat partage avec le président de la République le droit de dissoudre cette Chambre.

SENAT.

Séance du 4^{er} décembre.

Nous avons fait connaître, par dépêche, le résultat de la discussion sur la proposition Gatineau. C'est par 148 voix contre 134 (et non 156 contre 136) que le rejet a eu lieu.

Voici quel était l'état de la question devant le Sénat. On sait que la proposition Gatineau avait été déjà largement amendée devant la Chambre des députés. Dans la commission du Sénat, le gouvernement et la minorité avaient tranché et supprimé encore davantage. M. le garde des sceaux, au nom du Gouvernement, s'était rallié à un amendement de l'honorable M. Bertauld, aux termes duquel il y avait prescription légale pour les faits se rapportant au mouvement insurrectionnel, qui ne sont ni des crimes ni des délits de droit commun. L'amendement établissait encore certaines catégories entre les hommes qui pouvaient être atteints à bénéficier de cette prescription. Enfin, il biffait la loi de la substitution ordonnée par la chambre des tribunaux ordinaires aux conseils de guerre. On voit que cela n'était ni très-méchant ni très-révolutionnaire; que M. le garde des sceaux avait pu, sans inconvénient, s'y rallier.

La majorité de la commission et son rapporteur M. Paris repoussaient toute espèce de dispositions législatives. La discussion s'est engagée dans ces termes et comme on le sait, c'est la commission qui a eu raison devant le Sénat.

L'argumentation des adversaires de la transaction Bertauld a consisté à dire que, après la lettre de M. le Maréchal-Président de la République, prescrivant à ses ministres d'appliquer les plus larges mesures de clémence et l'application même qui a été faite à ces mesures, il était parfaitement inutile et inopportun de s'imiscer dans le débat.

La discussion s'était ouverte par un discours assez bref de M. le général Changarnier, et auquel, d'ailleurs, on n'a pas entendu grand chose, sauf pourtant que la loi était la préface de l'amnistie. Puis on a eu un long, un très-long Bertauld. L'honorable sénateur normand a traité compendieusement la question; il en a fait l'histoire, il en a retracé les phases; il en a démontré la nécessité. M. Bertauld ignore l'art de glisser: il appuie trop fort.

M. de Meaux, au nom de la droite, a défendu à son tour les conclusions du rapport.

Dans sa réplique, M. Tplain a établi un parallèle entre le crime du 2 décembre et le crime de la Commune.

Quant à M. le garde des sceaux, il a été rarement mieux inspiré. Il se sentait sur son vrai terrain, devant son véritable

auditeur, et il a parlé en conséquence. M. le rapporteur Paris a clos le débat.

Séance du 2 décembre.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. de Belcastel, relative à certains discours prononcés, à Toulon, à la distribution des prix des écoles primaires.

M. de Belcastel: Je n'apporte pas ici une querelle politique, une question ministérielle; il s'agit d'une question religieuse qui tient à l'âme même du pays et porte en elle la vie ou la mort des nations. (Approbation à droite.)

La France a pu changer d'idées, de fortune: mais jamais elle n'a cessé de croire en Dieu, en la Providence, aux responsabilités de la conscience humaine.

Les membres du conseil municipal de Toulon se sont mis en révolte contre la conscience du pays et n'ont pas craint de faire aux élèves, à des enfants, une leçon d'athéisme. (Mouvement.) Et cette leçon a été faite à une distribution des prix, comme pour rendre cet enseignement plus ineffaçable.

Eh bien! il faut savoir si à ce scandale viendra se joindre le scandale d'une impunité permanente, et je demande que des mesures soient prises pour éviter le retour d'un pareil scandale.

L'orateur cite les paroles anti-chrétiennes qui ont été prononcées.

M. Waddington, ministre de l'instruction publique: Je n'ai pas besoin de dire au Sénat quelles sont nos convictions; nos opinions: il les connaît. Nous désirons fonder une république sage, conservatrice, et nous sommes les premiers à répudier toute doctrine qui tendrait à faire de la république une république sans religion. (Approbation à gauche. Très-bien! très-bien!) Car une nation sans religion est destinée à périr. (Nouvelle approbation.) Mais ce sont des questions à régler pour chacun entre sa conscience et Dieu. Je regrette, d'ailleurs, qu'un homme âgé, qui a de l'expérience, ait pu produire devant des enfants les doctrines qu'on a signalées. (Très-bien! Très-bien!) Il pouvait avoir son opinion personnelle; mais il n'avait pas le droit de l'exposer devant des enfants. (Très-bien! très-bien!) — Applaudissements à gauche et à droite.

M. de Belcastel: Je prends acte des déclarations du gouvernement, qui auront un sérieux retentissement dans le pays.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 30 novembre.

Toutes les nouvelles réductions proposées par la commission ont été adoptées, malgré la résistance de M. le ministre des cultes, président du conseil.

M. Dufaure a prêté notamment son appui à un amendement ayant pour objet de rétablir la totalité du crédit demandé pour les bourses des séminaires, et que la commission réduisait de 140,000 francs. Cet amendement a été repoussé, et c'est encore le système de la commission

qui l'a emporté sur les propositions du ministère.

M. Albert Joly, ancien défenseur de Rossel, aurait voulu la suppression de l'allocation entière destinée aux séminaristes. Cet orateur paraît être depuis le favori de la majorité; et ce qu'il y a de plus tristement comique c'est qu'il a pris pour ses débuts l'apologie de la déclaration de 1682.

Certes, quand M. Dupin soutenait la même thèse, il y avait déjà quelque chose d'assez étrange en plein régime parlementaire, à la suite de deux ou trois révolutions qui avaient renversé tour à tour le trône des Bourbons et celui de Bonaparte, à entendre en de telles circonstances réclamer un retour à cette déclaration faite pour la monarchie de droit divin, pour le régime d'une Eglise d'Etat protégée par un monarque absolu; mais enfin M. Dupin, qui se déclarait gallican, était tout au moins chrétien. Que dire de M. Albert Joly, de ce libre penseur, probablement positiviste, qui se fait à la fois le défenseur de la déclaration de 1682 et des enterrements civils? Ne nous donne-t-il pas un spectacle à la fois odieux et grotesque?

A quoi bon ce déguisement? le carnaval n'est pas encore commencé. Si donc vous voulez vous faire le défenseur de la déclaration que vous invoquez, soyez d'abord chrétien et royaliste. Or, il faudra quelque temps avant que M. Albert Joly en vienne là.

Séance du 1^{er} décembre.

Vote du budget des travaux publics. Une seule discussion a marqué ce débat.

M. Haentjens, député bonapartiste, se tenait embusqué derrière les chiffres du chapitre 1^{er}, Administration centrale. Il voulait prendre un ministre en flagrant délit de prodigalité, de dilapidation des deniers publics, si scrupuleusement maniés sous l'Empire. Pourquoi ce décret du 21 octobre dernier qui a distribué entre cinq directions distinctes les services antérieurement répartis entre trois directions seulement? Pourquoi avoir touché aux bâtiments civils? Pourquoi surtout créer de toutes pièces un bureau du contentieux et un bureau des expropriations? La République trouve donc que les écus ne lui coûtent rien.

Vous savez bien, lui a dit M. Christophle, que l'opinion exigeait depuis longtemps le dédoublement des fonctions et des services auxquels a donné lieu la mort de M. le directeur général des chemins de fer. Je n'ai fait que lui obéir, et la dépense nouvelle des bureaux n'a pas d'importance si l'on songe aux heureux résultats que doit avoir la nouvelle distribution de leurs travaux. Vous me cherchez particulièrement querelle pour ce que j'ai fait d'innovations dans la direction des bâtiments civils et des édifices nationaux. Là, j'étais dans l'absolue nécessité de faire en effet du neuf. Le budget spécial de la direction des bâtiments civils est d'environ 41 millions, et, depuis l'Empire, il était passé en habitude d'en dé-

penser au moins 7 par la voie des soumissions amiables, sans la moindre tentative d'adjudication ! Cet état ne pouvait durer. J'ai fait mon devoir dans l'intérêt du bon ordre, et il est probable que M. Haentjens serait moins sévère pour moi si j'avais choisi mes nouveaux collaborateurs parmi ses amis.

Cette réplique de M. Christophle a été fort applaudie. Le ton doux et persuasif de M. le ministre des travaux publics est excellent dans les questions d'affaires quand il s'agit à une véritable clarté d'exposition.

Il faut que les honapartistes aient eu bien envie de se faire battre. Ils ont tenu bon, comptant peut-être sur le concours de l'extrême gauche, et ont réclamé une diminution de 62,000 fr. Le scrutin leur a donné 56 voix. L'échec est net et sec. La moitié d'entre eux s'en sont allés après cette belle campagne.

Séance du 2 décembre.

La discussion du budget est interrompue par l'incident suivant.

M. le ministre de l'intérieur : Le gouvernement, à la suite d'une discussion élevée à l'occasion de certains faits sur l'application du décret de messidor an XII, avait cru devoir présenter un projet de loi qui portait une certaine atteinte à ce décret. Il avait été mis par le désir sincère d'être en accord parfait avec les sentiments de la Chambre et de concilier autant que possible les principes de la liberté de conscience et de l'égalité des citoyens avec le décret de messidor et les circonstances nouvelles qui sont nées des temps.

Le gouvernement s'est consulté avec la commission que vous avez nommée; il n'a pu sortir de cette conférence un accord complet. Dans cette situation, le gouvernement a cru sage de retirer purement et simplement le projet de loi qu'il avait présenté. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. le président donne lecture d'un décret de M. le Président de la République portant retrait du projet de loi.

M. Laussedat : Votre commission se trouve dessaisie par le retrait du projet; ce n'est donc pas comme président ou membre de la commission que j'interviens à ce moment. La commission avait achevé son travail, et son rapport allait être déposé aujourd'hui. C'est en mon nom personnel que je dépose une demande d'interpellation adressée au gouvernement. (Très-bien ! très-bien !)

M. le président : L'interpellation est ainsi conçue : « Je demande à interpellier le gouvernement sur la question du règlement des honneurs funèbres. » (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

M. le ministre de l'intérieur : Le gouvernement ne s'oppose pas à la discussion immédiate de l'interpellation. (Applaudissements à gauche.)

La Chambre, consultée, décide que l'interpellation aura lieu immédiatement.

M. Laussedat : Mon interpellation n'a pas besoin d'être développée, et je me borne à proposer un ordre du jour motivé, ainsi conçu :

« La Chambre, convaincue que, dans l'application qu'il aura désormais à faire des décrets relatifs aux honneurs funèbres, le gouvernement saura faire respecter les deux principes de la liberté de conscience et de l'égalité des citoyens, passe à l'ordre du jour. »

M. le ministre de l'intérieur : Le gouvernement accepte les termes de l'ordre du jour. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M. de La Bassetière dit qu'un changement aussi subit dans les résolutions du gouvernement ne le trouve pas en mesure de prendre part à ce débat; mais il veut espérer encore que le gouvernement saura comprendre qu'il y a en France des sentiments catholiques qu'il ne faut pas froisser. La pire des tyrannies serait celle d'une infime minorité devant laquelle on veut faire plier les droits de la majorité catholique.

Il sera d'un véritable patriotisme de conserver à l'armée le sentiment religieux, qui est la meilleure source de tous les dévouements. (Applaudissements à droite. — Bruit.)

La clôture est prononcée. L'ordre du jour proposé par M. Laussedat est mis aux voix et, à la majorité de 370 voix contre 25 sur 395 votants, est adopté. (Applaudissements.)

INFORMATIONS

Une révélation.

On se rappelle l'espèce de confiance diplomatique que le prince Napoléon a faite à la Chambre des députés, dans la séance du 24 novembre. Il s'agissait de la guerre de 1870 :

Vous savez, a dit l'orateur, dans quelles conditions cette guerre a été entreprise. Sans rien dire de ce qui est si pénible dans les souvenirs de la France, il est incontestable que si nous avions eu des alliances sérieuses, des alliances bien conduites, des alliances certaines, le résultat de la guerre eût été tout autre. Eh bien, ces alliances, tous les documents diplomatiques le prouvent, elles s'étaient faites, elles existaient; seulement, il n'y avait qu'une question pendante : c'était celle du pouvoir temporel des papes. Si on avait abandonné ce pouvoir temporel on aurait eu une alliance immédiate, et une alliance éloignée qui ne se serait pas fait attendre longtemps. La France alors entrerait en campagne avec 5 ou 600,000 hommes de plus, et elle se trouverait dans une situation qui aurait certainement gêné nos ennemis.

Le Temps publie à ce sujet la révélation suivante :

L'Italie et l'Autriche sont suffisamment désignées dans ce passage, et la condition qui fit échouer le projet est correctement rendue. Le récit manque d'ailleurs de précision quand aux dates et aux stipulations, et ne saurait, sous cette forme, prétendre à la valeur d'un renseignement historique. Il est vrai de dire que les auteurs qui se sont occupés des négociations de la France en 1869 et 1870, tels que MM. Valfrey et Sorel, ne paraissent pas avoir été mieux informés. Ils savent que le terrain avait été tâté à Vienne et à Florence, que des conditions avaient été débattues, que l'Italie avait même demandé un article secret pour Rome; mais il est évident qu'ils n'ont pas eu de texte sous les yeux.

Il y a là une lacune, qui intéresse à la fois l'histoire et la politique, et que nous nous félicitons de pouvoir combler.

La vérité est qu'un projet d'alliance offensive et défensive entre l'Autriche, l'Italie et la France, et portant la date du 10 mai 1870, avait été rédigé et soumis à l'acceptation des parties intéressées. L'instrument assurait à chacune des puissances signataires ses possessions territoriales et leur interdisait toute action séparée. Un article déclarait respecter la neutralité de la Suisse; toutefois dans le cas où la Suisse aurait pris parti, l'Italie aurait été autorisée à en prendre occasion et à rectifier sa frontière du côté du Tessin. La condition de l'alliance, en ce qui concerne l'Italie, était que dans l'espace de trois mois la France rappellerait ses troupes et laisserait Victor-Emmanuel libre d'agir à Rome. C'est cette clause que l'empereur ne voulut jamais ratifier et qui empêcha que le traité ne fût signé. Plus tard, au moment de la guerre, Napoléon III voulut reprendre le projet, renouer l'alliance, accorder ce qu'il avait refusé, mais il était trop tard, l'Italie et l'Autriche croyaient devoir attendre un premier succès pour se prononcer.

On remarquera la date du traité. Le 10 mai, c'était deux jours après le plébiscite! Faut-il en conclure que Napoléon III nourrissait dès lors des desseins de conquête, et, selon le mot d'un des hommes d'Etat qui l'entouraient alors, regardait deux choses comme nécessaires pour réta-

blir le prestige de l'empire, le plébiscite et la guerre?

Tous les journaux reproduisent les renseignements si curieux du Temps, et en font l'objet de commentaires nombreux et confirmatifs.

Il est difficile, en vérité, de trouver quelque chose de plus écrasant pour Napoléon III et pour Victor-Emmanuel.

1° Napoléon III a déclaré la guerre sans avoir un traité signé avec qui que ce fût !...

2° Le lendemain de la déclaration de guerre, Napoléon III finissait par signer un traité basé sur la cession de Rome à l'Italie !...

3° Cette Italie qui nous devait tout, voyant qu'elle pouvait avoir Rome sans signer le traité, mais à la condition que nous serions battus, nous a laissé battre, et s'est emparée traitreusement de la capitale du monde catholique !...

De Napoléon III, qui a été trompé et dupé, et de Victor-Emmanuel qui a été le trompeur et le dopeur, lequel vaut le mieux ?

LE CHAPITRE DE SAINT-DENIS ET L'ÉCOLE DES CARMES.

Croit-on, que ce soit pour des raisons historiques, religieuses, ou politiques que nos députés voudraient abolir cette vénérable institution des chanoines de Saint-Denis, dont M. de La Bassetière nous a si éloquemment retracé l'origine, qu'ils voudraient laisser sans gardiens, sans prêtres, sans culte, la vieille basilique fondée en l'honneur du premier apôtre des Gaules, l'antique sanctuaire national où, dans les jours d'épreuve, les saint Louis et les Philippe-Auguste allaient chercher l'oriflamme, la glorieuse nécropole où reposent, parmi les cendres de tant de rois, les restes de Turenne et de Duguesclin ?

La majorité a bien fait voir à quelles préoccupations elle obéissait, quand un de ses membres, pour toute réponse au beau discours de l'orateur de la droite, s'est attaché à établir que le chapitre de Saint-Denis était une institution impériale et devait, par conséquent, être considéré comme ayant été virtuellement aboli en même temps que l'empire; quand M. Camille Sée, aux applaudissements de ses collègues, a terminé sa démonstration par ces mots : « Pour moi, je crois que cette institution a été frappée par le vote de l'Assemblée nationale, qui a décrété la déchéance de l'Empire, et que ce vote ne saurait être infirmé par la République définitivement reconnue et proclamée. » Un beau raisonnement, comme on voit !...

Il est vrai qu'on a fait remarquer à M. Sée que le chapitre de Saint-Denis avait été jusqu'à un certain point purifié par la protection que lui avait accordée le gouvernement de M. Thiers, par l'éloge qu'en avait fait, dans l'Assemblée nationale, M. Jules Simon, le 21 mars 1872; mais la gauche ne s'est point émue de cet argument, estimant sans doute que M. Jules Simon et M. Thiers avaient pu se croire, en ce temps de la République provisoire, obligés à quelques concessions que pouvait dédaigner la République définitive.

Serait-ce aussi par des considérations tout à fait étrangères à la politique, serait-ce, par exemple, seulement par sollicitude pour les intérêts de la science, de la philosophie, des lettres, que la majorité de l'Assemblée s'est montrée si rigoureuse pour l'Ecole des hautes études des Carmes ? M. le garde des sceaux a cependant fort bien fait voir que cet établissement rendait les plus grands services non-seulement à la religion, mais à la société; qu'en faisant instruire un certain nombre d'ecclésiastiques par des maîtres empruntés à l'Université, et en faisant ensuite subir à ces jeunes gens les examens de la licence et du doctorat devant les Facultés de l'Etat, l'Ecole des Carmes contribuait

à entretenir entre les membres les plus distingués du clergé et l'élite du monde laïque des relations très-profitables pour tous et faites pour conduire au résultat que doivent souhaiter tous les bons citoyens : l'accord de l'église et de l'Etat.

Il a suffi à M. Emile Beaussire, pour détruire tout l'effet du noble plaidoyer de M. Dufaure, de répondre brièvement que « puis qu'on avait refusé une subvention à l'Ecole libre des sciences politiques, on n'en devait point accorder à l'Ecole religieuse des Carmes. » Cette réponse ne prouvait pourtant qu'une chose : c'est qu'au lieu de nourrir une large et généreuse sollicitude pour le développement intellectuel de ses compatriotes, et de se réjouir toutes les fois qu'il apercevait un nouveau foyer de civilisation, qui que ce fût qui l'eût allumé, M. Beaussire n'avait de souci que pour les lumières que répandaient ses amis; c'est qu'au lieu d'avoir pour la science un véritable amour, il ne l'aimait qu'à la façon de la fausse mère du jugement de Salomon, puisqu'il préférât qu'elle fut étouffée que de la voir briller dans des mains rivales.

Prétendrait-on, enfin, que la Chambre s'est laissée influencer par de sérieux motifs d'économie, par d'impérieuses raisons budgétaires ? La somme qu'on demandait en tout ne dépassait pas 43,000 fr.; 29,000 francs pour l'Ecole des Carmes, 4,000 fr.; pour le chapitre de Saint-Denis et les chapelains de Sainte-Genève. Encore a-t-on fait observer fort judicieusement, en invoquant de nouveau le témoignage de M. Jules Simon, que si l'on supprimait par voie d'extinction, comme le proposait M. Camille Sée, le chapitre de Saint-Denis, il faudrait donner aux évêques qui trouvaient dans ces canonicats une sorte de retraite honorable, des pensions qui seraient peut-être plus onéreuses pour le Trésor public.

Non, ce sont les préoccupations politiques qui ont dicté à la majorité de la Chambre le rejet de toutes les modestes propositions de M. de La Bassetière. Un grand nombre des membres de cette Assemblée sont persuadés que le clergé français a juré la ruine de la République; et malgré les souvenirs qu'ont laissés quelques illustres républicains qui étaient en même temps de fervents catholiques, malgré les récentes déclarations de plusieurs prélats qui ont fort sagement dit que le christianisme pouvait s'accorder de toutes les formes de gouvernement, ils continuent à regarder tout ce qui porte la robe de prêtre comme l'irréconciliable ennemi de nos institutions actuelles. M. Camille Sée n'a-t-il pas considéré comme une preuve de cette permanente conspiration du clergé les processions qui ont eu lieu à Saint-Denis depuis 1873 ? N'a-t-il pas cité avec indignation et comme motif suffisant pour supprimer le chapitre « un rescrit du pape accordant l'indulgence plénière aux fidèles qui visiteront la basilique de Saint-Denis; » comme si la seule vue des tombes royales devait inspirer le désir de renverser la République. M. Raoul Daval a fait remarquer avec raison que les républicains se nuisaient à eux-mêmes par ces dispositions ombrageuses.

Rien ne ressemble moins au grand art de gouverner les hommes et d'administrer les nations, rien n'est plus étranger à la noble science des Casimir Périer, des Guizot et des Royer-Collard que cette funeste manie qui semble posséder nos législateurs, de négliger sans cesse les intérêts généraux du pays pour ne songer qu'à leurs propres passions et à leurs propres rancunes; de s'exposer continuellement, sans la moindre nécessité, et uniquement par amour pour des principes abstraits qui ne sont bien souvent que des préventions et des préjugés, à troubler des consciences honnêtes et à froisser des convictions respectables. La politique n'est plus de la politique, quand elle devient à ce point impolitique.

Une machine parlante. — Nous lisons dans l'Indépendance belge : Une machine parlante (spreche

maschine) est en ce moment à Bruxelles; M. le professeur Faber en est l'inventeur.

Le premier qui ait eu l'idée de la machine parlante, après Molière, qui nous en donne tous les principes dans le Bourgeois gentilhomme, est un professeur français, mais il n'a pas réussi.

M. Faber travaille depuis vingt ans au perfectionnement de sa machine et est arrivé à un joli résultat. La machine a trois organes essentiels : le poumon, un soufflet mû par un levier manœuvré au moyen du pied; le larynx, qui n'a qu'une membrane, tandis que nous en avons deux, et la bouche qui est énorme, avec une langue en proportion.

La personne qui fait parler la machine appuie avec les doigts sur quatorze leviers qui portent chacun le signe d'une lettre. Par la combinaison de ces leviers deux par deux on obtient les douze lettres restantes.

La véritable utilité pratique de la machine est d'apprendre à parler aux sourds-muets. Ils voient les mouvements que fait la langue pour prononcer les différents sons, et tâchent d'imiter ces mouvements qui, vu la grandeur de l'organe, sont faciles à observer.

La fameuse affaire Laurence, ce collègue de Pontoise qui a étranglé Julie Rollin, la bonne de sa famille, est revenue ces jours derniers devant la cour d'assises de Versailles, présidée par M. Violas, conseiller à la cour d'appel de Paris.

M. Bergeron, le savant professeur de médecine légale, qui a été chargé le premier de donner son avis sur le moral de l'accusé, a dit dans sa déposition à l'audience, que Laurence n'est pas un aliéné dans le vrai sens du mot, ni un idiot; mais c'est un imbécile. Dans la science, on appelle imbécile celui qui est incapable de s'élever aux notions communes aux autres personnes de son âge, de sa condition et de son rang, qui agit souvent sous des impulsions irrésistibles qui dominent sa volonté et l'empêchent de mesurer les conséquences de ses actions. En principe, il est responsable de ses actes; mais, au moment où il a commis sur Julie Rollin le crime qui l'amène ici, Laurence était dans un état d'irresponsabilité partielle, et, ce qui le prouve, c'est la façon brutale, sauvage avec laquelle il saisit la jeune fille et l'étrangla avant même de s'attaquer à sa vertu. Il n'y a pas eu de lutte préliminaire à son attentat, ce qui aurait pu indiquer chez lui la volonté de tuer et de violer Julie Rollin; mais il commence d'abord par l'étrangler, et c'est la violence, l'intensité de sa brutalité, cette allure de la bête fauve qui dénotent son imbécillité, son abaissement intellectuel. Laurence est donc un imbécile.

Laurence est condamné à quatre ans d'emprisonnement.

CHRONIQUE LOCALE

(ET MÉRIDIIONALE.)

Les choses se sont passées ainsi que nous l'avions prévu : M. Ayma a eu besoin d'une lettre de M. François Dufour pour couvrir sa piteuse retraite, et nous regrettons que M. François Dufour, — qui venait de nous déclarer, chez un libraire de la ville, « qu'il n'était pour rien dans la note du Courrier, et qu'il nous livrait M. Ayma, pieds et poings liés, pourvu que nous ne le fissions pas intervenir dans la polémique, » —

n'ait pas su résister à cette supplique intéressée.

Voici la lettre :

Cahors, 2 décembre 1876.

A Monsieur le Directeur du Journal du Lot.

Monsieur,

En accusant M. Ayma de mensonge pour avoir écrit dans le Courrier du Lot que je m'occupais de votre article de mardi soir sur les poésies de mon père, c'est vous qui avez failli à la vérité. Je ne vous dissimulerai pas, et vous le savez bien, que votre article m'a blessé et n'a pu que me blesser. C'est tout ce que j'ai à vous dire, et j'interviens pour la dernière fois dans ce débat qui, je l'espère, finira bientôt.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération très-distinguée.

François DUFOUR, avocat, ancien conseiller de préfecture.

Loin de nous la pensée d'avoir voulu, dans un de nos précédents articles, blesser la susceptibilité du fils de M. Dufour. Ce que nous avons voulu faire ressortir uniquement, c'est ce fait, au moins singulier, que M. Ayma, toujours prêt à réciter humblement les homélies de Tartuffe et à multiplier les signes de croix à la vue de la moindre réclame profane, n'ait pas hésité à couvrir de son nom pieux, certaines légèretés de plume, certaines esquisses permises à un poète, dont on ne parlerait pas, si elles n'étaient présentées au public sous l'égide mystique de l'archange Raphaël.

Nous le répétons, nous ne comprenons pas la susceptibilité de M. François Dufour en cette circonstance.

Et ce cher et très estimable M. Ayma, qu'advient-il de sa campagne contre le Journal du Lot, qu'il avait juré de clouer au « pilori », pour le punir d'avoir refusé sa plume immaculée?

Ecoutez son chant de victoire, dans le dernier numéro du Courrier :

« Notre adversaire, M. Layton ou autre, répète sur tous les tons que nous battons en retraite, que nous nous dérobons avec prudence. Il nous plaît d'en faire l'aveu, on a fini par nous faire comprendre que M. Louis Layton bat la grosse caisse avec notre nom qui soupçonnerait qu'il existe quelque part un Louis Layton, si nous ne lui avions fait l'honneur de nous occuper de lui? Et puis, il y a dans la nature, un tas de PETITES BÊTES QUE LA PROVIDENCE, PAR PITIE POUR LEUR DÉBILITÉ, A POURVUES D'ODEURS NAU-SEABONDES QUI ÉLOIGNENT L'ENNEMI LE PLUS RÉSOLU. »

Comme c'est bien là le ton calme et digne de l'homme d'expérience et de savoir qui triomphe d'un adversaire! Comme ce sont bien les aphorismes délicats de l'universitaire distingué,

et de l'officier de Saint-Grégoire-le-Grand! L'ingrat! il nie notre modeste personnalité, quand nous nous efforçons de dresser à la sienne un piédestal assez imposant, pour qu'elle puisse resplendir, pure et glorieuse, aux quatre coins de l'univers.

Et que manque-t-il à l'apothéose de M. Ayma? Hier encore ne montrions-nous pas l'austère biographe de Saint Joseph, se faisant l'apologiste des Premiers et des Derniers amours!...

Certes, l'aurole est complète, resplendissante, et notre œuvre est bien réussie.

N'est-ce pas, M. Ayma?

LOUIS LAYTON.

Il circule plus que jamais un assez grand nombre de monnaies fausses : les unes sont des pièces de 5 fr. à l'effigie de Louis XVI; les autres, plus nombreuses, sont de 1 fr. seulement, et portent l'empreinte de Napoléon III. Elles sont en alliage de plomb, d'étain, etc.; elles sont aisément reconnaissables au toucher gras et à une teinte grisâtre et sale très prononcée.

On annonce un très prochain mouvement mais qui paraît devoir être considérable, dans le personnel des commissaires de police de province. Il y aura un grand nombre de mutations et de nominations nouvelles, par suite de la démission ou de la révocation de quelques-uns de ces fonctionnaires.

AVIS. — Le sieur Jean-Baptiste Delbro, propriétaire à Bégoux, près Cahors, prévient le public qu'à partir de ce jour, il ne se rend plus responsable des dettes que pourrait contracter le sieur Combarieu, Antoine, son beau-père, propriétaire à Bégoux.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 4 décembre.

Des bruits les plus contradictoires courent aujourd'hui au sujet de la solution de la crise ministérielle. Plusieurs combinaisons sont mises en avant et défrayent les conversations des divers groupes parlementaires. On parle d'un ministère Jules Simon; mais on fait observer que le maréchal

comme si vous demandiez combien coûte une relique: plus ou moins, selon la dévotion de l'acheteur et la conscience du vendeur.

— Pardon, si je vous ai dérangé, dit l'homme au manteau. Et il s'éloigna.

— Quelle espèce de morion veut-il? demanda alors Lupo, reprenant sa conversation avec l'armurier.

— Ce sont des morions dont se servaient jadis ceux qui voulaient courir une joute ou combattre dans un tournoi sans se faire connaître. Comme ils sont tout d'une pièce, il n'y a pas à craindre qu'un coup de lance lève la visière et décore le visage du combattant.

— Ah! je comprends!... Mais dis-moi, le vicaire n'est pas encore arrivé? Est-ce vrai?

— Pas encore, mais on va courir tout de même la quintaine; et aussitôt qu'il arrivera, le tournoi commencera.

— Et se feront-ils longtemps attendre? demanda Lupo de nouveau.

L'armurier ne répondit qu'en serrant la bouche et en branlant la tête. Après un moment, il dit à voix basse: Quelle race de seigneurs! Ah! si c'eût été Marco.

Et il soupira longuement.

— Oh oui! si c'eût été Marco! Le prit le Limontain, en soupirant à son

ne se déciderait à accepter l'ancien ministre de l'instruction publique qu'à la condition de mitiger un ministère de cette nuance en y faisant entrer M. Léon Renault ou le duc d'Audiffret-Pasquier. Le nom de M. Léon Renault est accueilli à gauche avec peu de sympathie. On croit que l'ancien préfet de police n'aurait pas assez d'autorité sur la Chambre et ne serait pas à la hauteur de la situation. Quant à M. le duc d'Audiffret-Pasquier, quelques députés ont cité son nom pour le poste de ministre de la guerre; mais cette combinaison paraît inacceptable, le maréchal de Mac-Mahon ne pouvant se résigner à prendre un civil pour un poste qu'il croit exclusivement réservé à un militaire.

Jusqu'ici le nom de M. Léon Say paraît réunir le plus de suffrages pour la vice-présidence du conseil, avec le général Borel, comme ministre de la guerre. La gauche accepterait le général Borel, mais elle se montre réfractaire à l'entrée de M. Bérenger au ministère de la justice et des cultes. On parle aussi de M. Bardoux pour ce dernier portefeuille. Jusqu'ici rien n'est arrêté, mais il paraît bien avéré aujourd'hui que le général Berthaut ne pourra faire partie du prochain cabinet. La gauche ne peut pardonner au ministre de la guerre, sur lequel elle avait fondé de grandes espérances, sont attitudineries trop tranchées et trop cassantes dans la question des honneurs funèbres aux légionnaires enterrés civilement.

On a cité aussi le duc Decazes pour la vice-présidence du conseil; mais outre que le ministre des affaires étrangères est actuellement très occupé de la question extérieure, on pense que la situation de M. le duc Decazes serait trop périlleuse et qu'il ne pourrait plus compter sur une majorité rérieuse à la Chambre.

M. Gambetta verrait sans déplaisir le général Frébault à la guerre, MM. Humbert, Leroyer ou E. Picard à la justice, ou encore M. Lefèvre, qui a conquis une place importante parmi ses collègues de la Chambre.

On commente vivement la décision prise hier par le centre gauche de n'apporter son concours qu'à un cabinet résolu de mettre le personnel administratif et judiciaire en harmonie

— Mais pourquoi s'en aller, poursuivit l'armurier en baissant encore la voix, c'est ici qu'il devait rester, ici où nous sommes tous de son parti. Quant à notre confrère, vois-tu, depuis le prier jusqu'au dernier apprenti, nous nous serions tous jetés au feu pour lui.

— Et les soldats, ajoutait Lupo, et la noblesse! et tous enfin! mais qui sait si ce départ ne cache pas quelque projet. Il y a du louche là-dessous.

L'entretien fut interrompu par le retour de l'homme au manteau qui revenait, un morion à la main.

— Ohé! l'homme! le brave, homme! lui cria l'armurier, tu as trouvé?

— Oui, répondit celui-ci en s'approchant et en lui montrant le casque qu'il portait. Je l'ai trouvé là où vous m'avez dit.

Birague l'ouvrit, l'examina minutieusement à l'intérieur et à l'extérieur. Il est, dit-il, des fabrications d'Angleterre; et combien Gaimo te l'a-t-il fait payer?

— Devinez un peu.

— Huit gros d'argent?

— Davantage.

— Une livre impériale?

— Encore plus.

— Eh bien, dis-le! je n'y arriverais jamais.

avec les opinions de la majorité républicaine. Le bureau du centre gauche a été chargé par la réunion de s'entendre à cet effet avec les autres groupes de la gauche. On considère cette décision comme de nature à faire pencher le Maréchal en faveur d'un ministère de gauche.

D'autre part, on dit que le Maréchal ne veut à aucun prix se séparer du général Berthaut.

Cela n'empêche pas de citer avec persistance le duc d'Audiffret-Pasquier pour le portefeuille de la guerre avec le général Greslay comme sous-secrétaire d'Etat. En résumé, à l'heure où je vous écris, il n'y a rien d'arrêté, mais seulement des bruits. Ce que l'on fait à trois heures est détruit à quatre et l'heure qui suit voit éclore une nouvelle combinaison morte née.

Il vient de se produire à la Chambre un incident assez mouvementé.

M. Gusman Serph, ayant demandé à M. de Marcère de s'expliquer sur le sens exact de ses déclarations de samedi, M. Paul de Cassagnac s'écria: « Laissez passer l'accusé ». Ce mot souleva une vive agitation. M. Cassagnac, invité à s'expliquer maintint ses paroles et est rappelé à l'ordre. M. de Marcère explique ensuite que, surpris par l'ordre du jour de M. Laussedat, il n'a eu ni le temps ni la possibilité de consulter tous ses collègues, et qu'il a déclaré que le gouvernement acceptait l'ordre du jour.

Cette franche déclaration est accueillie par les applaudissements des gauches. Ainsi s'expliquent les bruits qui ont couru du désaveu donné à M. de Marcère par plusieurs de ses collègues dont plusieurs journaux ont entretenu le public hier et aujourd'hui.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 5 h. 15 m. soir.

Refus de M. d'Audiffret-Pasquier à constituer un ministère certain. Hier soir, M. Grévy a eu une conférence avec le maréchal de Mac-Mahon. On croit que le cabinet nouveau sera composé de membres du centre gauche et de la gauche modérée, avec MM. Duclerc, Victor Lefranc, Bardoux et Faye.

— Je l'ai payé deux florins d'or.

— Oui, d'or, de trente sous impériaux chacun.

— Quel voleur! allait dire l'armurier; mais il se retint et rendant le morion à l'inconnu, il ajouta:

— Pour jeter ainsi deux florins sur cette ferraille, il faut vraiment les mesurer au boisseau.

— A qui doit-il servir? demanda sans aucune malice Lupo à l'inconnu; mais celui-ci mit un doigt sur sa bouche et s'en retourna par où il était venu.

Les deux interlocuteurs le suivirent des yeux jusqu'à ce qu'il eût disparu dans la foule.

— C'est pour quelqu'un, dit alors l'armurier, qui veut se présenter, sans se faire connaître, à la joute de demain.

— Si on ne m'attendait, ajouta Lupo, je suivrais ce niais, pour voir où il s'arrête.

— Sur ces entrefaites, quelqu'un vint acheter à Birague un poignard. Birague leva la barre et le fit entrer dans la boutique. Les voyant en affaires, le Limontain s'en alla.

Il fit encore un grand tour au milieu de la foule et arriva enfin à une des extrémités de la lice. Elle était formée du côté de la ville par des échafauds et des tours

Les trois gauches ont rédigé un^o déclaration commune portant qu'elles soutiendront, seulement, un ministère faisant cesser les contradictions entre l'esprit de la majorité et un trop grand nombre de fonctionnaires.

Bourse de Paris

Cours du 5 décembre.

Rente 3 p. %..... 69.75

4 1/2 p. %..... 100.50

5 p. %..... 104.00

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 5 déc., CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 p. %.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAÎTRES.

(Abonnement: 20 francs par an ne mandats: plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Numéro de juin (18 morceaux): 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

(Contient des morceaux inédits de)

de bois à plusieurs étages, et du côté opposé par une simple palissade qui s'étendait jusqu'aux bois.

Lupo y entra et sur les échafauds ornés de guirlandes, de drapeaux, de tapis, de taffetas, de draps d'or et d'argent, il vit assis sur le devant, des cavaliers, des dames et de belles demoiselles. Derrière se tenaient debout les pages et les écuyers. De tous côtés on ne voyait que plumes s'agiter, bonnets et capuchons vaciller, et briller armes et bijoux. Une grande loge à colonnes, tendue de soie blanche brodée d'or, était encadrée au milieu de cette affluence. Elle était destinée au Vicair Impérial et à sa cour. Là brillaient richement brodés, la vipère sous l'aigle noir, les armes des Visconti et celles de l'empereur.

Dans le vaste champ qui s'ouvrait au milieu de la lice, était dressé sur une colonne, le buste d'un guerrier armé, portant au bras gauche un bouclier, et dans sa main droite, une grosse et solide lance. Tout cavalier qui avait envie de se montrer allait frapper ce buste. Cela s'appelait courir la quintaine, et aussi courir le sarrazin, parce qu'au commencement le mannequin avait la forme et les habits d'un Naure.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 5 décembre 1876 (68)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XVI

(Suite.)

— A la quatrième ou à la cinquième boutique, après la mienne. Savez-vous lire?

— Non.

— N'importe, vous ne pouvez pas vous tromper. D'ailleurs, demandez Ambroise Caimo. Tout le monde vous l'indiquera. Il en aura peut-être, car il tient de ces vieilleries. Si vous n'en trouvez pas là, préparez-vous à vous en passer.

— Et si j'en trouve, combien pourraient-ils coûter?

— Mais, répliqua Birague d'une voix traînante et en haussant les épaules, c'es-

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

Cinq-Mars peut, à juste titre, être placé au premier rang des chefs-d'œuvre de la littérature contemporaine.

RHUME DE CERVEAU Sa guérison immédiate par la NASALINE GLAIZE

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNE

NIDE-ROI ILLÉ dont le succès est assuré (Voir aux annonces.)

L'ÉCLAIREUR FINANCIER Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro : Informations financières. fr. Causerie financière. Bilans. fr. Revue de la Bourse. Recettes des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement. Paris. — 43, rue Vivienne, 43. — Paris. Envoyer mandat ou timbres postes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE Vingt-huit ans d'un invariable succès

en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, sausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

N° 9,812 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et

des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80, 116.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.

« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinet, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épicier.

NOTRE-DAME-DE-PARIS

Roman de VICTOR HUGO NOUVELLE ÉDITION ILLUSTRÉE (1) 80 livraisons à 40 centimes, 16 séries à 50 centimes. En vente à Cahors, chez M. Jirma, libraire.

ACHETEZ VOS MONTRES 70, Grande-Rue, à Besançon.

Chez A. ROBERT, Fab. Économie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et fr^{co}

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines. Pharm^{ie} 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 75. Dépôt dans toutes les pharmacies. Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

Ministère de la Guerre

SUBSISTANCES MILITAIRES

SERVICE DES VIVRES. — PAIN

Du vingt-cinq au trente décembre mil huit cent soixante-seize, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures de Pain à faire à prix ferme, du premier février au trente et un décembre mil huit cent soixante-dix-sept, aux hommes de troupe de toutes armes stationnés, cantonnés, campés, barraqués, bivouaqués ou de passage, dans la circonscription formée par le département du Lot.

L'adjudication sera faite par les soins d'une Commission que présidera le Sous-Intendant militaire en résidence à Cahors, et à la date qui sera ultérieurement déterminée par l'Intendant militaire du 17^e corps d'armée.

Les personnes qui voudront prendre part aux dites opérations, devront faire parvenir avant le seize décembre courant, au soir, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de la place de Cahors, une déclaration faisant connaître leur intention, et indiquant leurs nom, prénoms, qualité, domicile, ainsi que des références.

A dater du dix-sept décembre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue et la liste ouverte par le Sous-Intendant pour constater la remise des déclarations sera close irrévocablement.

La Commission délibérera le vingt-trois décembre sur l'admission ou le rejet des déclarations préparatoires. Ses décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées qui seront informées, en même temps, du jour et de l'heure, auxquels l'adjudication aura lieu.

Seront également admises à la séance d'adjudication, mais seulement après décision favorable de la Commission, toutes les personnes qui, n'ayant pas été exclues localement, justifieront de leur admission dans un autre arrondissement de fourniture.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire à Cahors.

Cahors, le quatre décembre mil huit cent soixante-seize, Le Sous-Intendant militaire, MARIANDE.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleuries, 33, à Paris.

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE 10 SÉRIES 50 CENTIMES CINQ-MARS Une conjuration sous Louis XIII PAR ALFRED DE VIGNY DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, boulevard des Italiens, 43, à la LIBRAIRIE Nlle

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 8, rue de la Paix

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces douloureuses infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la NEPTUNE-ROUILLE (Extrait de plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUILLE, pharm. de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODÉINE Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, capter la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil, Chevalier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant consulté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 30 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PATE DE BERTHÉ, ne contiennent pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

MALADIES de la VESSIE Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21, et 41, CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par le SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. 1^{er} 50 la boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

Se vend chez L'ARRIVE, mercier à Cahors,

Brillant du Japon, sans acides, pour harnais, coirs, chaussures. — Brillant Florentin de toutes couleurs, pour parquets, meubles et carreaux. — Emploi économique et expéditif. 2 fr. 25 le litre avec l'instruction.

MACHINES A COUDRE FRANÇAISES ET AMÉRICAINES DE TOUS SYSTÈMES.

Machines de Famille, de Salon et d'Atelier, pour Couturières et Lingères, Machines spéciales pour Tailleurs, Cordonniers, Selliers et équipements militaires. GARANTIES SUR FACTURE ET DONNÉES À L'ESSAI.

depuis 50 jusqu'à 375 fr. Leçons gratuites. — Echange et location de Machines. — Pièces de rechange et réparations. — Aiguilles et Fournitures de 1^{re} qualité. — Coupe-Boutonniers, breveté s. g. d. g., Prix : 2 fr. Escompte 10 0/0 au comptant — Grandes facilités pour le paiement.

Atelier de Reliure CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors. PRIX MODÉRÉS.

LA RÉGLISSE SANGUINÉE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. Dépôt à Cahors, chez M. Vinet, pharmacien.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES VIN BI-DIGESTIF DE CHASSAING PEPINE ET LA DIASTASE Agents naturels et indispensables de la DIGESTION 12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES. MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVULSIONS LENTES, VOMISSEMENTS. PARIS, 6, Avenue Victoria, 6 se trouve dans les principales pharmacies.

PAPIER WILSON Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

FRANC JOURNAL RENTIERS le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6^e année, paraît chaque dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux conditions des Agents de change; avances sur titres. Administrat^r : M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M^{me} LINON FLEURISTE Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

Ministère de la Guerre

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

Fournitures de Viande fraîche aux troupes, du 16 janvier au 30 juin 1877.

Le public est prévenu que le mardi dix-neuf décembre courant, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors, sur soumissions cachetées à l'adjudication publique des fournitures de Viande fraîche à faire à prix ferme, du seize janvier au trente juin mil huit cent soixante-dix-sept, aux troupes de toutes armes stationnées dans la place de Cahors.

L'adjudication sera faite par les soins d'une Commission que présidera le Sous-Intendant militaire.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication devront faire parvenir avant le onze courant au soir, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire à Cahors, une déclaration écrite faisant connaître leur intention et indiquant leurs nom, prénoms, qualité et domicile, ainsi que des références.

Le Sous-Intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

À dater du douze décembre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue à moins d'une décision spéciale prise par l'Intendant militaire du corps d'armée et la liste ouverte par le Sous-Intendant militaire pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

La Commission délibérera à la date fixée par son Président, sur l'admission ou le rejet des déclarations préparatoires, ses décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication dans les bureaux de la Préfecture et dans ceux du Sous-Intendant militaire à Cahors.

Cahors, le quatre décembre mil huit cent soixante-seize, Le Sous-Intendant militaire, MARIANDE.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie : EMILE ESCUDIÉ, Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors. Harnais neufs, fins et ordinaires pour vo cheval et pour timons. Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie. M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.